

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

**1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt**

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Taurinya et l'Association Taurinyamuse.

**Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.**

**Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :**

[www.fondation-patrimoine.org/43165](http://www.fondation-patrimoine.org/43165)

- **en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :**



**Contacts**

**Adressez vos chèques à :**



↳ **Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon**

2 bis rue Jules Ferry  
**34000 MONTPELLIER**

Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65

E-Mail : [fdplanguedoc@wanadoo.fr](mailto:fdplanguedoc@wanadoo.fr)



↳ **Mairie de TAURINYA**

13, cami du Canigò  
**66500 TAURINYA**

Tél. : +33 4 68 96 02 03

E-Mail : [mairie.taurinya@wanadoo.fr](mailto:mairie.taurinya@wanadoo.fr)

↳ **Association Taurinyamuse**

13, cami du Canigò  
**66500 TAURINYA**

# SOUSCRIPTION

## Faites un don !

[www.fondation-patrimoine.org/43165](http://www.fondation-patrimoine.org/43165)



# CABANE DU CLÔT D'EN BALADRE TAURINYA

MAIRIE DE TAURINYA



PYRENEES ORIENTALES

FONDATION



## La Cabane du Clôt d'En Baladre

**Taurinya** est une commune située en Conflent dans le département des Pyrénées-Orientales, Ce bourg est sur le territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et du Canigò Grand Site de France.

Possédant un riche patrimoine, témoin de l'exploitation minière et industrielle du fer et de l'activité pastorale et agricole, ce site fut choisi par un légionnaire romain qui s'y installa en bâtissant un domaine rural. Le village n'apparaît cependant pour la première fois qu'en 845, sous le nom de « Villa Tauriniano ». Doté en 937 d'une petite église dédiée à Saint Valentin par l'abbaye de Saint Michel de Cuxa, qui reçut ce territoire des mains du comte de Cerdagne, ce bourg évoluera dans le courant du 13<sup>ème</sup> siècle vers un "Castrum" (maison fortifiée servant de refuge à la population locale).



La restauration de la cabane du Clôt d'En Baladre s'inscrit dans une démarche de sauvegarde du patrimoine vernaculaire.

Le premier geste d'un paysan qui souhaite utiliser de nouvelles terres pour la culture ou l'élevage, est d'en enlever les pierres, afin de constituer des terrasses ou des ouvrages de pierres sèches. Les Cabanes, servant d'abris ou de séchoirs à fromage durant les périodes d'estive, font parties de ces ouvrages. Leur couverture est généralement constituée d'un plafond de dalles de loses, recouvert de terre légèrement engazonné, afin d'en assurer l'étanchéité.

Patrimoine à la fois local et universel, cet usage est aussi ancien que l'élevage et la culture.

Avec la désertification, le déclin de l'agriculture et l'avancée de la végétation, ces ouvrages situés dans des endroits peu ou difficilement accessibles, perdirent leur utilité première.

Avec la dégradation de ce patrimoine rural, c'est un témoignage de la vie pastorale qui disparaît et à cette disparition patrimoniale s'ajoute une perte des techniques de construction et des savoirs faire.

C'est ainsi que l'Orri du Clôt d'en Baladre s'est effondré à ses deux extrémités.

Avec le soutien du Syndicat mixte Canigò Grand Site et l'intervention du chantier d'insertion « El Mener » la partie arrière a pu être restaurée en 2012.

L'entrée avec son linteau de presque une tonne pose des problèmes de reconstruction, et, après sa mise en sécurité et la reprise des arases, elle pourrait, laissée en l'état, servir d'interprétation sur ces techniques de construction.



### Montant et nature des travaux

Le coût total estimé des travaux de restauration à l'identique de la cabane du Clôt d'En Baladre est de : 6 697 €H.T.

## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de la « Cabane du Clôt d'En Baladre » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de  50 €  80 €  100 €  
 150 € autre montant  €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :  
 de l'Impôt sur le Revenu **OU**  de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU**  de l'Impôt sur les Sociétés

**Libellez votre chèque à l'ordre de :  
Fondation du patrimoine – Cabane du Clôt d'En Baladre**  
Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :  
- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Email :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

**Par courrier**

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Cabane du Clôt d'En Baladre ».** Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

➔ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

**Par internet**

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :  
[www.fondation-patrimoine.org/43165](http://www.fondation-patrimoine.org/43165)

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.